

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL  
MISSION MINISTÉRIELLE  
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES  
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT  
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2019

COUR DES COMPTES ET  
AUTRES JURIDICTIONS  
FINANCIÈRES



PROGRAMME 164

---

### COUR DES COMPTES ET AUTRES JURIDICTIONS FINANCIÈRES

<a href="#">Bilan stratégique du rapport annuel de performances</a>	5
<a href="#">Objectifs et indicateurs de performance</a>	9
<a href="#">Présentation des crédits</a>	17
<a href="#">Justification au premier euro</a>	23

---

**Cour des comptes et autres juridictions financières**

---

Programme n° 164 | BILAN STRATÉGIQUE

## BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

### Sophie MOATI

*Doyenne des présidents de chambre faisant fonction de Première présidente de la Cour des comptes*

Responsable du programme n° 164 : Cour des comptes et autres juridictions financières

Le programme 164 « Cour des comptes et autres juridictions financières » porte les moyens nécessaires aux juridictions financières pour la mise en œuvre des articles 15 et 14 de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen. Ainsi, les crédits du programme permettent de s'assurer du bon emploi de l'argent public et de contribuer à la mise en œuvre du droit reconnu à la société de « demander compte à tout agent public de son administration » et aux citoyens de « constater, par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée ».

Les juridictions financières soutenues par le programme regroupent plusieurs entités :

- la Cour des comptes, conformément à l'article 47-2 de la Constitution, assiste le Parlement et le Gouvernement dans le contrôle de l'exécution des différentes lois de finances ainsi que dans l'évaluation des politiques publiques. Par ses rapports publics, elle contribue à l'information des citoyens. L'action de la Cour des comptes peut se synthétiser par quatre grandes missions : juger, contrôler, certifier et évaluer. En 2019, les publications de la Cour (rapports publics thématiques, notes d'exécution budgétaire, actes de certification, chapitres du rapport public annuel, etc.) ont sensiblement progressé. Ainsi, 176 contrôles ont fait l'objet d'une publication en 2019 (contre 162 en 2018). Par ailleurs, 153 autres contrôles ont été envoyés directement aux personnes concernées par lettres des présidents de chambre. En outre, 31 référés ont été publiés et transmis aux assemblées en 2019 (par exemple sur les taxes à faible rendement ; le plan de relance autoroutier ; l'établissement public du Palais de la porte dorée ; la brigade de sapeurs-pompiers de Paris ; les fins de carrière ; la prescription des antibiotiques, etc.) ;
- les chambres régionales et territoriales des comptes (CRTC), au nombre de 13 en métropole et 10 en outre-mer (réparties sur quatre sites), procèdent à titre principal, au jugement des comptes des comptables publics (339 jugements et 357 réquisitoires en 2019), au contrôle des comptes de la gestion (574 rapports d'observations définitives en 2019) et des actes budgétaires des collectivités territoriales et leurs établissements publics (512 avis rendus en 2019) ;
- les autres institutions associées que sont la Cour de discipline budgétaire et financière, le Conseil des prélèvements obligatoires et la Commission permanente de contrôle des sociétés de perception et de répartition des droits.

La stratégie de contrôle 2019 des juridictions financières (Cour et CRTC) s'est inscrite dans le plan triennal 2019-2021 dont la détermination a été effectuée en conférences de programmation réunies par le Premier président de la Cour des comptes. Les priorités communes à la Cour et aux CRTC y sont identifiées, particulièrement dans la mise en œuvre de leurs travaux communs, dans le cadre de formations inter-juridictions. Cette modalité d'intervention permet une approche transversale de la thématique traitée. Les principaux travaux réalisés par des formations inter-juridictions en 2019 ont concerné la dette des entités publiques, l'accès aux services publics dans les territoires ruraux, les personnels des services départementaux d'incendie et de secours et de la sécurité civile, les premières affectations et mobilité des fonctionnaires de l'État ou encore la préfecture de police de Paris, etc.

La programmation pluriannuelle a pour ambition d'identifier les thèmes sur lesquels les juridictions entendent faire porter leurs efforts afin de mobiliser de façon optimale les ressources sur les questions les plus stratégiques au regard des risques, des enjeux budgétaires et des attentes du citoyen. Dans ce cadre, 11 rapports publics thématiques ont été publiés en 2019 dont par exemple ceux portant sur l'insertion des chômeurs par l'activité économique, le service public numérique pour l'éducation, l'aval du cycle du combustible nucléaire, l'école et le sport, la mobilité internationale des étudiants, les transports express régionaux, l'allocation aux adultes handicapés ou encore l'ordre des médecins. Les travaux menés en 2019 ont également eu pour objet de répondre aux demandes du Parlement et du Gouvernement, qui ont conduit à la transmission de 16 rapports publics dont, à titre d'illustration, ceux portant sur la dette des entités publiques (périmètres et risques) ou encore sur la fraude aux prélèvements obligatoires.

Au-delà des missions fondamentales de régularité du maniement des fonds publics, des priorités transversales ont pu ainsi émerger s'agissant de la programmation pluriannuelle 2019-2021, notamment :

- le numérique au service de l'action publique. A cet égard et pour la première année, une partie du rapport public annuel 2020 a été consacré à ce thème identifié comme transversal ;
- l'adaptation de la gestion des ressources humaines aux nouveaux enjeux ;
- l'amélioration du service rendu aux usagers du service public ;
- les résultats et la mesure de la performance de la gestion publique.

Par ailleurs, l'action des juridictions financières s'affirme dans les territoires et à l'international. S'agissant des travaux au bénéfice des collectivités et de leurs groupements, il convient de rappeler, d'une part, les dispositions de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 (dite loi « NOTRe ») confiant à la Cour des comptes, en liaison avec les CRTC, la conduite d'un dispositif d'expérimentation de certification des comptes de 25 collectivités territoriales ou groupements. Son objectif est d'assurer la régularité, la sincérité et la fidélité des comptes locaux. A la suite d'une première période visant à réunir les conditions préalables (audits adaptés), la réalisation des premières certifications expérimentales sur les comptes sera menée en 2020. Un rapport intermédiaire a été publié en juin 2019. D'autre part, la Cour des comptes et les chambres régionales des comptes se sont pleinement saisies des compétences confiées en 2016 sur les cliniques privées et les établissements sociaux et médico-sociaux privés (ESMS). Les constats issus des premiers contrôles ont fait l'objet en 2019 d'un référé sur les cliniques privées et de plusieurs rapports et relevés d'observations définitives sur des ESMS.

Dans ce contexte, l'exécution budgétaire de l'année 2019 s'est soldée par une consommation totale de 232,03 M€ en AE et 220,7 M€ en CP, dont 192,48 M€ (en AE et CP) en dépenses de personnel et 39,55 M€ en AE et 28,22 M€ de CP sur les autres titres. Cette consommation est conforme aux ressources des juridictions financières puisqu'elle représente en CP 98% de la totalité des crédits disponibles, à savoir les crédits prévus en loi de finances initiale, les mouvements de l'année (dont fonds de concours et attributions de produits) et les reports de crédits issus de l'exercice 2018.

La mobilisation des moyens affectés au programme 164 en 2019 a notamment permis :

- le renforcement de la fonction de contrôle, pour assurer notamment la mise en œuvre des missions récentes confiées à la Cour et aux chambres régionales des comptes ;
- l'expérimentation de nouvelles techniques d'audit, ciblant les systèmes d'information et l'analyse des données, par le recours à des prestations spécifiques et au recrutement de « data scientistes » ;
- la consolidation et la modernisation de l'infrastructure informatique des juridictions financières ;
- la réalisation des opérations immobilières prévues dans le cadre du schéma pluriannuel de stratégie immobilière, notamment la rénovation de l'accueil du Palais Cambon et la mise en conformité du bâtiment pour l'accueil des personnes à mobilité réduite.

Concernant le volet performance du programme, la réalisation 2019 des quatorze indicateurs et sous-indicateurs par rapport à l'exécution 2018, met en évidence des évolutions hétérogènes. En effet, cette réalisation indique que six d'entre eux sont en progression, un est stable, six sont en baisse et un est non déterminé. Par ailleurs, huit de ces indicateurs atteignent la cible 2020, fixée lors de l'élaboration du projet de loi de finances 2018. Pour quatre autres, l'écart à la cible est inférieur à 10 % et pour les deux derniers, il est inférieur à 15 %.

Ces résultats démontrent l'engagement des juridictions financières sur des objectifs ambitieux.

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

<b>OBJECTIF 1</b>	<b>Garantir la qualité des comptes publics</b>
INDICATEUR 1.1	Part contrôlée des comptes tenus par les comptables publics (en masse financière)
INDICATEUR 1.2	Effets sur les comptes des travaux de certification
<b>OBJECTIF 2</b>	<b>Contribuer à l'amélioration de la gestion publique et des politiques publiques</b>

INDICATEUR 2.1	Suites données aux recommandations de la Cour et des chambres régionales et territoriales des comptes
INDICATEUR 2.2	Délais des travaux d'examen de la gestion
<b>OBJECTIF 3</b>	<b>Assister les pouvoirs publics</b>
INDICATEUR 3.1	Réalisation des travaux demandés par les pouvoirs publics dans les délais
INDICATEUR 3.2	Nombre d'auditions au Parlement
<b>OBJECTIF 4</b>	<b>Informers les citoyens</b>
INDICATEUR 4.1	Nombre de retombées presse
INDICATEUR 4.2	Fréquentation du site Internet des juridictions financières
<b>OBJECTIF 5</b>	<b>Sanctionner les irrégularités et la mauvaise gestion</b>
INDICATEUR 5.1	Délais de jugement

---

**Cour des comptes et autres juridictions financières**

---

Programme n° 164 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

## OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

### OBJECTIF 1

#### Garantir la qualité des comptes publics

#### INDICATEUR 1.1

##### Part contrôlée des comptes tenus par les comptables publics (en masse financière)

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Cour des comptes	%	13,5	33	15-25	15-25	16	15-25
Chambres régionales et territoriales des comptes	%	17,60	13,92	15-25	15-25	18	15-25

#### Commentaires techniques

Source des données : Cour et chambres régionales et territoriales des comptes (greffes)

Mode de calcul : Le taux est constitué par le rapport entre :

- au numérateur, le montant des produits de fonctionnement figurant dans les comptes contrôlés au cours de l'année N ;
- au dénominateur, le montant total des produits de fonctionnement figurant dans l'ensemble des comptes soumis au contrôle. Pour des raisons de disponibilité des données, le taux d'une année est calculé sur la base de données de l'avant-dernier exercice (n-2).

#### INDICATEUR 1.2

##### Effets sur les comptes des travaux de certification

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Nombre de constats d'audit	Nb	135	128	125	122	Non déterminé	114

#### Commentaires techniques

Source des données : Cour des comptes (première et sixième chambre)

Mode de calcul : L'indicateur est constitué par la recension des constats d'audit dans l'acte de certification des comptes de l'État et dans le rapport de certification des comptes du régime général de sécurité sociale.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

### Concernant l'indicateur 1.1 :

L'évolution de l'indicateur, relatif à la part contrôlée des comptes tenus par les comptables publics, est particulièrement impactée par la taille des organismes soumis à contrôle. La masse financière de l'organisme ne constitue pas le seul critère de détermination des programmes de jugement des comptes des juridictions financières. En effet, des critères liés aux enjeux ou aux risques présumés sont également considérés. Par ailleurs, les programmes intègrent la nécessaire rotation des contrôles (tous les 4 à 5 ans). En conséquence, la tendance de l'indicateur (attendue à la hausse) peut présenter des fluctuations significatives.



S'agissant de la Cour des Comptes, le résultat 2019 de 16 % intègre la cible de 15-25 %. La comparaison au résultat 2018 (33 %) traduit le caractère particulier des contrôles effectués en 2018. En effet, le taux était exceptionnellement élevé (au-delà de la cible) puisque six organismes contrôlés représentaient à eux seuls 21 % du total des produits de fonctionnement figurant dans l'ensemble des comptes soumis au contrôle.

S'agissant des chambres régionales et territoriales des comptes, la couverture du champ de contrôle est conforme à la cible en 2019 (18 %). Il traduit une stratégie de programmation des contrôles plus concentrée sur les masses financières les plus significatives (+ 4 points par rapport à l'exercice précédent). En 2019, le volume des produits de fonctionnement dont les comptes ont fait l'objet d'un jugement s'élevait à 61 Mds €.

#### Concernant l'indicateur 1.2 :

Les résultats de 2019 ne seront connus qu'en mai 2020. La prévision pour 2019 actualisée en PLF 2020 était de 122 constats d'audit (24 constats d'audits sur les comptes de l'Etat et 98 constats d'audits sur les comptes de la sécurité sociale). Les travaux en cours ne conduisent pas à la modifier.

Dans le cas de l'activité de certification des comptes de l'Etat, la prévision actualisée pour 2019 et la prévision cible pour 2020 (20 constats d'audits) reposent sur l'hypothèse d'une poursuite de la fiabilisation des comptes de l'État. Le rythme lent de cette évolution tient aux difficultés que rencontre l'administration pour répondre aux constats d'audit relevés sur les comptes. Ces derniers peuvent concerner des désaccords persistants ou bien représenter des sujets sur lesquels l'administration n'apporte pas de solution à court ou à moyen terme.

Dans le cas de l'activité de certification des comptes de la Sécurité Sociale, le nombre de constats d'audit connaît une lente réduction, qui reflète la résolution de difficultés ponctuelles de traitement comptable de certaines opérations et l'apport d'améliorations utiles, mais de portée encore limitée, aux dispositifs de contrôle interne en vigueur. Cette évolution prend place dans un contexte marqué par des réformes à l'origine de nouveaux risques financiers et comptables, ou qui renforcent des risques déjà présents (protection maladie universelle, liquidation unique des retraites des régimes alignés, déclaration sociale nominative, intégration au régime général des régimes de base de l'ex-régime social des indépendants).

Les faiblesses des dispositifs de contrôle interne, qui se traduisent notamment par des fréquences et des incidences financières élevées d'erreurs affectant les prestations sociales, sont à l'origine d'une majorité de constats d'audit, de fait reconduits depuis plusieurs années. La correction de ces faiblesses dépend de transformations en profondeur des processus informatisés de gestion des prestations et des prélèvements sociaux. Ces chantiers sont engagés sur des champs partiels et avec une portée inégale selon les branches du régime général. Leur achèvement conditionne l'accélération de la trajectoire de levée de constats d'audits.

## OBJECTIF 2

Contribuer à l'amélioration de la gestion publique et des politiques publiques

### INDICATEUR 2.1 mission

Suites données aux recommandations de la Cour et des chambres régionales et territoriales des comptes

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Cour des comptes et chambres régionales et territoriales des comptes	%	75,9	76	75	75	75	75

#### Commentaires techniques

Source des données : Cour (Service du Rapport Public et des Programmes) et chambres régionales et territoriales des comptes

**Mode de calcul :** Le taux est constitué par le rapport entre :

- au numérateur, la somme des recommandations des juridictions financières ayant conduit à une mise en œuvre (totale, partielle ou en cours) des recommandations formulées dans les publications de la Cour de l'année n-3 et des recommandations des chambres régionales et territoriales des comptes (CRTC) suivies dans le cadre de l'application de l'article L. 243-9 du code des juridictions financières ;
- au dénominateur, la somme des recommandations suivies par les juridictions financières, correspondant à la fois aux recommandations formulées dans les publications de la Cour de l'année n-3 et ayant pu faire l'objet d'un suivi et aux recommandations des CRTC suivies dans le cadre de l'application de l'article L.243-9 du code des juridictions financières.

Depuis 2017, le calcul de l'indicateur intègre au champ du suivi des recommandations les recommandations des chambres régionales et territoriales des comptes. En effet, le nouvel article L. 243-9 du code des juridictions financières issu de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 (loi NOTRe) a instauré le suivi des recommandations formulées par les chambres régionales et territoriales des comptes auprès des ordonnateurs visés par la loi. Il impose en effet aux ordonnateurs des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, dont la gestion a été examinée par les chambres régionales des comptes, de présenter devant leur assemblée délibérante un rapport sur les actions qu'ils ont entreprises à la suite des observations de la chambre régionale des comptes, dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives devant cette même assemblée.

## INDICATEUR 2.2

### Délais des travaux d'examen de la gestion

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Cour des comptes	mois	15,6	15	15-17	15-17	14	15-17
Chambres régionales et territoriales des comptes	mois	15,06	14,82	13-15	13-15	15,74	13-15

#### Commentaires techniques

**Source des données :** Cour et chambres régionales et territoriales des comptes (greffes)

**Mode de calcul :** Pour la Cour, le délai des procédures d'examen de la gestion ayant conduit à la notification d'une communication définitive dans l'année s'entend comme le délai écoulé entre la notification de l'ouverture du contrôle et la date d'envoi des observations définitives.

Pour les chambres régionales et territoriales des comptes, l'indicateur mesure le délai moyen des procédures d'examen de la gestion, entendu comme le délai entre la notification de l'ouverture du contrôle et la notification du rapport d'observations définitives (dit ROD1).

## ANALYSE DES RÉSULTATS

### Concernant l'indicateur 2.1 :

En 2019, les modalités de calcul du suivi des recommandations de la Cour ont évolué. Seules les recommandations publiées au cours de l'année n-3 sont désormais intégrées dans le périmètre de suivi. Cette évolution permet de garantir un suivi plus pertinent, dans la mesure où, dans la grande majorité des cas, il faut attendre plusieurs mois et souvent plus d'une année avant de pouvoir constater une mise en œuvre effective des recommandations. Par ailleurs, la réduction du périmètre de suivi permet d'améliorer la fiabilité de l'indicateur grâce à une analyse plus poussée des réponses des administrations. Ces choix participent à une réflexion plus générale autour de cet exercice de suivi, primordial pour vérifier et témoigner de la capacité de la Cour des comptes à participer concrètement à l'amélioration des politiques et de la gestion publiques.

L'indicateur de suivi des recommandations fléchit légèrement, après une légère augmentation en 2018, mais respecte la cible fixée à 75 % des recommandations suivies par la Cour et les CRTC totalement ou partiellement mises en œuvre. Le suivi des recommandations en 2019 a porté sur 626 recommandations de la Cour (contre 1 647 en 2017 et 1 571 en 2018 du fait de la réduction du périmètre) et 2 182 pour les CRTC (contre 1 951 en 2018, sans chagement de périmètre au vu de la nature des recommandations). Cet exercice a permis de vérifier l'application des recommandations dans leur état « quasi définitif » de mise en œuvre à un horizon temporel qui laisse un temps raisonnable à leurs destinataires pour les appliquer ou, tout du moins, pour engager les réformes qu'elles induisent. Sur un total de 2 808 recommandations suivies, 2 108 sont considérées comme totalement ou partiellement mises en

**Cour des comptes et autres juridictions financières**

Programme n° 164 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

œuvre. La mise en œuvre partielle peut correspondre à une mise en œuvre en cours de réalisation ou à une mise en œuvre incomplète.

Ainsi, en dépit du changement de périmètre de suivi des recommandations de la Cour, l'indicateur reste conforme à la cible fixée. Toutefois, il convient de rappeler que toutes les recommandations suivies ne sont pas de même nature, ni de même importance.

Concernant l'indicateur 2.2 :

La durée d'un contrôle de la gestion varie selon les caractéristiques de l'entité ou de l'activité examinée. Du fait de la procédure contradictoire qui induit un double examen par la formation délibérante, elle est en moyenne supérieure à un an. Les contrôles particulièrement complexes, ou portant sur un périmètre large, peuvent avoir une durée plus longue.

S'agissant de la Cour des comptes, le résultat pour l'exercice 2019 est de 14 mois, ce qui confirme la tendance à la baisse observée depuis 2014 (le délai s'établissait alors à 18 mois).

S'agissant des chambres régionales et territoriales des comptes, le délai des travaux d'examen de gestion est légèrement supérieur à la limite haute de la cible fixée (15,74 mois pour 15 mois maximum souhaités).

**OBJECTIF 3****Assister les pouvoirs publics****INDICATEUR 3.1****Réalisation des travaux demandés par les pouvoirs publics dans les délais**

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Cour des comptes	%	95	85	95	95	91	95

**Commentaires techniques**

Source des données : Cour des comptes (Service du Rapport Public et des Programmes)

Mode de calcul : Dans le cas des « rapports obligatoires » prévus par la LOLF et la LOLFSS, le délai pris comme référence est celui résultant de ces textes. Dans le cas des travaux réalisés en application de l'article L. 132-7 du code des juridictions financières, ce délai est celui convenu entre la Cour et le Premier ministre. Dans celui des travaux réalisés au titre des articles LO. 132-3-1, L. 132-5 et L. 132-6 du code des juridictions financières, il s'agit de celui convenu entre la Cour et le Parlement.

**INDICATEUR 3.2****Nombre d'auditions au Parlement**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Cour des comptes et chambres régionales et territoriales des comptes	Nb	35	85	80	80	75	80

**Commentaires techniques**

Source des données : Cour des comptes (Service du Rapport Public et des Programmes)

Mode de calcul : Nombre d'auditions durant l'année civile de membres de la Cour ou des chambres régionales et territoriales des comptes devant les commissions parlementaires permanentes du Parlement, les groupes de travail et les parlementaires dans le cadre de leurs missions. Les membres

des chambres régionales et territoriales des comptes peuvent notamment être entendus par le Parlement dans le cadre de leurs travaux au sein des formations inter-juridictions.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

### Concernant l'indicateur 3.1 :

Dans 91 % des demandes, les travaux demandés à la Cour ont été réalisés dans le délai imparti. Si la réalisation est en retrait de 4 points par rapport à la cible envisagée, il convient de noter qu'elle est en progression par rapport à 2018 (+6 points). L'écart à la cible s'explique par la transmission plus tardive de deux rapports demandés par le Parlement du fait de difficultés rencontrées lors de l'instruction.

### Concernant l'indicateur 3.2 :

Par rapport à 2017, les réalisations 2018 et 2019 présentent un accroissement substantiel (doublement des auditions). Cette évolution est liée particulièrement à l'initiative parlementaire du « Printemps de l'évaluation » qui implique un nombre important d'auditions. Le nombre 2019, s'il demeure analogue à celui de 2018, est cependant inférieur de 5 auditions à la cible envisagée.

## OBJECTIF 4

### Informer les citoyens

#### INDICATEUR 4.1

##### Nombre de retombées presse

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Cour des comptes	Nb	35 413	24771	26000	40 000	27 140	27000
Chambres régionales et territoriales des comptes	Nb	6 924	6958	6500	6 600	11 931	6880

#### Commentaires techniques

Source des données : Revue de presse des juridictions financières, Cour des comptes (Dir. Communication)

Mode de calcul : Pour la Cour, est recensé le nombre annuel total des retombées presse, toutes citations de la Cour et de son Premier président, sans limitation de délai post-publication. Pour les chambres régionales et territoriales, est recensé le nombre annuel total des retombées presse, toutes citations des juridictions concernées. Avant 2019 le recensement des retombées presse pour les Chambres régionales et territoriales des comptes était effectué directement par les juridictions financières. Il s'agit depuis 2019 d'une comptabilisation nationale effectuée par un prestataire, avec une vision beaucoup plus exhaustive que ne pouvaient le faire les juridictions financières.

#### INDICATEUR 4.2

##### Fréquentation du site Internet des juridictions financières

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Nombre de visiteurs uniques sur le site Internet des juridictions financières	Nb	653 947	665011	630000	670 000	2 048 257	640000

**Commentaires techniques**

Source des données : Cour des comptes (Dir. Communication)

Mode de calcul : Nombre de visiteurs uniques sur le site internet des juridictions financières durant l'année civile. Cet indicateur est composé à partir des statistiques disponibles dans le cadre de l'exploitation technique du site Internet.

**ANALYSE DES RÉSULTATS**Concernant l'indicateur 4.1 :

S'agissant de la Cour des comptes, le nombre des retombées presse en 2019 est conforme à la cible et se situe également en progression de près de 10 % par rapport à 2018, sachant que le nombre de publications de la Cour a connu dans le même temps une progression significative (82 publications en 2019 contre 65 en 2018). Il convient de rappeler que le résultat de l'année 2017 est conjoncturel (année de l'élection présidentielle et de l'audit des finances publiques).

S'agissant des chambres régionales et territoriales des comptes, l'évolution du résultat s'explique notamment par un changement de méthodologie (les données sont désormais recensées au niveau national par un prestataire externe, et ne font plus l'objet d'une restitution par les chambres régionales et territoriales des comptes). Ainsi, le chiffre indiqué pour 2019 s'avère difficilement comparable aux résultats des années précédentes. Ce nouveau mode de comptabilisation renforce la comparabilité des retombées presse des CRTC par rapport à celles de la Cour, puisque la méthode utilisée est désormais analogue. La donnée recalculée avec cette méthode pour 2018 aboutit à 9 891 retombées, ce qui tend à montrer que les retombées des CRTC ont significativement progressé en 2019 par rapport à l'année précédente (plus de 20 % d'augmentation), signe de l'écho de plus en plus important donné à leurs travaux.

Concernant l'indicateur 4.2 :

La fréquentation du site internet des juridictions financières a connu en 2019 une progression exceptionnelle : près de 2,05 millions de visiteurs uniques s'y sont rendus l'an dernier, soit un triplement de l'audience habituelle (+208 % par rapport à 2018). Les nombres de visites totales (2,5 millions, +117 %) et de pages vues (5 millions, +35 %) ont également progressé.

Pour mémoire, le site internet a été profondément rénové en juin 2017. La progression de l'audience, liée à la meilleure accessibilité et un meilleur référencement des travaux, en était une conséquence espérée. Si les raisons d'une évolution d'une telle ampleur ne peuvent pas être objectivement établies, cette progression, particulièrement sensible à compter d'avril 2019, semble coïncider avec le Grand débat national, dans le cadre duquel la Cour et les chambres régionales des comptes ont été spontanément citées, à de nombreuses reprises, par nos concitoyens.

**OBJECTIF 5**

**Sanctionner les irrégularités et la mauvaise gestion**

**INDICATEUR 5.1****Délais de jugement**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Cour des comptes	mois	11,6	12,3	10-11	10-11	12,3	10-11
Chambres régionales et territoriales des comptes	mois	8,51	7,79	8,1	7-8	7,50	7,9
Cour de discipline budgétaire et financière	mois	37,2	33,3	36	36	41,2	36

### Commentaires techniques

Source des données : Cour des comptes (greffe), chambres régionales et territoriales des comptes et Cour de discipline budgétaire et financière

Mode de calcul : Pour la Cour et les chambres régionales et territoriales des comptes, le délai est calculé entre la notification du réquisitoire (acte par lequel la procédure de mise en jeu de la responsabilité est lancée par le Parquet) et la lecture de l'arrêt (Cour des comptes) ou du jugement (chambres régionales et territoriales des comptes). Pour la Cour de discipline budgétaire et financière, le délai est calculé entre la date de saisine par la Cour des comptes, par le Parquet ou par un ministre, et la date de notification de l'arrêt.

### ANALYSE DES RÉSULTATS

Pour la Cour des comptes le délai moyen de jugement est de 12,3 mois en 2019, identique à celui observé en 2018 et légèrement supérieur à la cible fixée, comprise entre 10 et 11 mois. L'année 2019 a notamment été caractérisée par un nombre d'arrêts supérieur de 10 % à celui de l'année 2018.

Pour les chambres régionales et territoriales des comptes le délai moyen des travaux d'examen de la gestion est de 7,5 mois en 2019. Ce résultat conforme à la cible fixée traduit une amélioration constante de cet indicateur.

Pour la Cour de discipline budgétaire et financière le délai moyen de traitement des affaires en 2019 n'a pas été conforme aux prévisions envisagées et se dégrade significativement par rapport à 2018. Compte tenu du faible nombre d'affaires jugées chaque année par la Cour de discipline (6,8 en moyenne sur 10 ans), l'indicateur est particulièrement sensible (chaque affaire influe fortement sur le résultat global). Les efforts conjoints de la Cour et du ministère public devront toutefois être accentués en 2020 afin de maîtriser ce délai et de se rapprocher de la cible.

---

**Cour des comptes et autres juridictions financières**

---

Programme n° 164 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS

## 2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2019 Consommation 2019</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
21 – Examen des comptes publics	40 313 478 39 681 600	1 400 000 857 236			41 713 478 40 538 836	42 467 350
22 – Contrôle des finances publiques	16 514 581 16 317 678				16 514 581 16 317 678	16 514 581
23 – Contrôle des gestions publiques	62 516 796 61 314 127				62 516 796 61 314 127	62 516 796
24 – Evaluation des politiques publiques	36 069 781 35 552 516				36 069 781 35 552 516	36 069 781
25 – Information des citoyens	7 525 917 7 344 982				7 525 917 7 344 982	7 525 917
26 – Mise en jeu de la responsabilité des comptables publics et des gestionnaires publics	4 920 178 4 813 897				4 920 178 4 813 897	4 920 178
27 – Pilotage et soutien des juridictions financières	27 217 310 27 453 805	34 455 640 35 310 282	1 235 000 2 099 538	50 000 67 623	62 957 950 64 931 248	62 957 950
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>195 078 041</b>	<b>35 855 640</b>	<b>1 235 000</b>	<b>50 000</b>	<b>232 218 681</b>	<b>232 972 553</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+70 488		+869 936		+940 424	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+123 774		+4 332 878		+4 456 652	
Total des AE ouvertes	195 272 303		42 343 454		237 615 757	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>192 478 604</b>	<b>36 167 518</b>	<b>2 099 538</b>	<b>67 623</b>	<b>230 813 283</b>	

## 2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2019 Consommation 2019</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
21 – Examen des comptes publics	40 313 478 39 681 600	1 400 000 769 253			41 713 478 40 450 853	42 467 350
22 – Contrôle des finances publiques	16 514 581 16 317 678				16 514 581 16 317 678	16 514 581
23 – Contrôle des gestions publiques	62 516 796 61 314 127				62 516 796 61 314 127	62 516 796
24 – Evaluation des politiques publiques	36 069 781 35 552 516				36 069 781 35 552 516	36 069 781
25 – Information des citoyens	7 525 917 7 344 982				7 525 917 7 344 982	7 525 917
26 – Mise en jeu de la responsabilité des comptables publics et des gestionnaires publics	4 920 178 4 813 897				4 920 178 4 813 897	4 920 178
27 – Pilotage et soutien des juridictions financières	27 217 310 27 453 805	22 113 640 26 201 234	1 280 000 1 186 395	50 000 67 623	50 660 950 54 909 056	50 660 950
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>195 078 041</b>	<b>23 513 640</b>	<b>1 280 000</b>	<b>50 000</b>	<b>219 921 681</b>	<b>220 675 553</b>



### Cour des comptes et autres juridictions financières

Programme n° 164 PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2019</i> Consommation 2019						
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+70 488		+869 936		+940 424	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+123 774		+4 212 857		+4 336 631	
Total des CP ouverts	195 272 303		29 926 433		225 198 736	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>192 478 604</b>	<b>26 970 487</b>	<b>1 186 395</b>	<b>67 623</b>	<b>220 703 109</b>	

### 2018 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

#### 2018 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2018</i> Consommation 2018						
21 – Examen des comptes publics	39 545 653 39 288 154	1 400 000 1 271 148			40 945 653	42 376 769 40 559 302
22 – Contrôle des finances publiques	16 215 724 16 146 647				16 215 724	16 215 724 16 146 647
23 – Contrôle des gestions publiques	61 389 441 61 028 104				61 389 441	61 389 441 61 028 104
24 – Evaluation des politiques publiques	35 420 955 35 344 160				35 420 955	35 420 955 35 344 160
25 – Information des citoyens	7 384 760 7 248 539				7 384 760	7 384 760 7 248 539
26 – Mise en jeu de la responsabilité des comptables publics et des gestionnaires publics	4 829 062 4 768 244				4 829 062	4 829 062 4 768 244
27 – Pilotage et soutien des juridictions financières	27 587 612 26 918 017	24 338 000 23 080 265	970 000 231 015	50 000 44 373	52 945 612	52 945 612 50 273 670
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>192 373 207</b>	<b>25 738 000</b>	<b>970 000</b>	<b>50 000</b>	<b>219 131 207</b>	<b>220 562 323</b>
<b>Total des AE consommées</b>	<b>190 741 865</b>	<b>24 351 413</b>	<b>231 015</b>	<b>44 373</b>		<b>215 368 666</b>

#### 2018 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2018</i> Consommation 2018						
21 – Examen des comptes publics	39 545 653 39 288 154	1 400 000 1 305 019			40 945 653	42 376 769 40 593 173
22 – Contrôle des finances publiques	16 215 724 16 146 647				16 215 724	16 215 724 16 146 647
23 – Contrôle des gestions publiques	61 389 441 61 028 104				61 389 441	61 389 441 61 028 104
24 – Evaluation des politiques publiques	35 420 955 35 344 160				35 420 955	35 420 955 35 344 160

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI 2018 Consommation 2018</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
25 – Information des citoyens	7 384 760 7 248 539				7 384 760	7 384 760 7 248 539
26 – Mise en jeu de la responsabilité des comptables publics et des gestionnaires publics	4 829 062 4 768 244				4 829 062	4 829 062 4 768 244
27 – Pilotage et soutien des juridictions financières	27 587 612 26 918 017	22 880 000 25 577 932	970 000 351 813	50 000 44 373	51 487 612	51 487 612 52 892 135
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>192 373 207</b>	<b>24 280 000</b>	<b>970 000</b>	<b>50 000</b>	<b>217 673 207</b>	<b>219 104 323</b>
<b>Total des CP consommés</b>	<b>190 741 865</b>	<b>26 882 951</b>	<b>351 813</b>	<b>44 373</b>		<b>218 021 002</b>

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019
<b>Titre 2 – Dépenses de personnel</b>	<b>190 741 865</b>	<b>195 078 041</b>	<b>192 478 604</b>	<b>190 741 865</b>	<b>195 078 041</b>	<b>192 478 604</b>
Rémunérations d'activité	124 539 505	127 648 225	125 780 727	124 539 505	127 648 225	125 780 727
Cotisations et contributions sociales	65 380 143	66 621 540	65 890 133	65 380 143	66 621 540	65 890 133
Prestations sociales et allocations diverses	822 217	808 276	807 745	822 217	808 276	807 745
<b>Titre 3 – Dépenses de fonctionnement</b>	<b>24 351 413</b>	<b>35 855 640</b>	<b>36 167 518</b>	<b>26 882 951</b>	<b>23 513 640</b>	<b>26 970 487</b>
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	24 351 413	35 855 640	36 167 518	26 882 951	23 513 640	26 970 487
<b>Titre 5 – Dépenses d'investissement</b>	<b>231 015</b>	<b>1 235 000</b>	<b>2 099 538</b>	<b>351 813</b>	<b>1 280 000</b>	<b>1 186 395</b>
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	231 103	500 000	2 066 133	351 813	500 000	1 152 990
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	-88	735 000	33 405		780 000	33 405
<b>Titre 6 – Dépenses d'intervention</b>	<b>44 373</b>	<b>50 000</b>	<b>67 623</b>	<b>44 373</b>	<b>50 000</b>	<b>67 623</b>
Transferts aux autres collectivités	44 373	50 000	67 623	44 373	50 000	67 623
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>232 218 681</b>			<b>219 921 681</b>	
Ouvertures et annulations* en titre 2		+194 262			+194 262	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+5 202 814			+5 082 793	
<b>Total*</b>	<b>215 368 666</b>	<b>237 615 757</b>	<b>230 813 283</b>	<b>218 021 002</b>	<b>225 198 736</b>	<b>220 703 109</b>

\* y.c. FdC et AdP

## Cour des comptes et autres juridictions financières

Programme n° 164 PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

### FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2018	Prévues en LFI pour 2019	Ouvertes en 2019	Ouverts en 2018	Prévus en LFI pour 2019	Ouverts en 2019
Dépenses de personnel	123 774		70 488	123 774		70 488
Autres natures de dépenses	1 255 282	753 872	869 936	1 255 282	753 872	869 936
<b>Total</b>	<b>1 379 056</b>	<b>753 872</b>	<b>940 424</b>	<b>1 379 056</b>	<b>753 872</b>	<b>940 424</b>

### RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

#### ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT D'ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2019		433 135		433 135				
03/2019		97		97				
04/2019		47 153		47 153				
05/2019		497		497				
06/2019		32 082		32 082				
07/2019		5 072		5 072				
08/2019		474		474				
09/2019		168 880		168 880				
10/2019		71 803		71 803				
11/2019		27 352		27 352				
12/2019		9 368		9 368				
01/2020		6 300		6 300				
<b>Total</b>		<b>802 213</b>		<b>802 213</b>				

#### ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FONDS DE CONCOURS

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
03/2019	70 488	67 723	70 488	67 723				
<b>Total</b>	<b>70 488</b>	<b>67 723</b>	<b>70 488</b>	<b>67 723</b>				

## ARRÊTÉS DE REPORT DE FONDS DE CONCOURS

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
22/02/2019	123 774	275 497	123 774	275 497				
<b>Total</b>	<b>123 774</b>	<b>275 497</b>	<b>123 774</b>	<b>275 497</b>				

## ARRÊTÉS DE REPORT DE TRANCHES FONCTIONNELLES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
13/02/2019		1 299 231						
<b>Total</b>		<b>1 299 231</b>						

## ARRÊTÉS DE REPORT HORS TRANCHES FONCTIONNELLES ET HORS FONDS DE CONCOURS

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
12/03/2019		2 777 289		3 956 499				
<b>Total</b>		<b>2 777 289</b>		<b>3 956 499</b>				

## DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/08/2019						19 139		19 139
<b>Total</b>						<b>19 139</b>		<b>19 139</b>

## TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>	<b>194 262</b>	<b>5 221 953</b>	<b>194 262</b>	<b>5 101 932</b>		<b>19 139</b>		<b>19 139</b>

---

**Cour des comptes et autres juridictions financières**

---

Programme n° 164 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

## ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
21 – Examen des comptes publics	40 313 478 39 681 600	1 400 000 857 236	42 467 350 40 538 836	40 313 478 39 681 600	1 400 000 769 253	42 467 350 40 450 853
22 – Contrôle des finances publiques	16 514 581 16 317 678		16 514 581 16 317 678	16 514 581 16 317 678		16 514 581 16 317 678
23 – Contrôle des gestions publiques	62 516 796 61 314 127		62 516 796 61 314 127	62 516 796 61 314 127		62 516 796 61 314 127
24 – Evaluation des politiques publiques	36 069 781 35 552 516		36 069 781 35 552 516	36 069 781 35 552 516		36 069 781 35 552 516
25 – Information des citoyens	7 525 917 7 344 982		7 525 917 7 344 982	7 525 917 7 344 982		7 525 917 7 344 982
26 – Mise en jeu de la responsabilité des comptables publics et des gestionnaires publics	4 920 178 4 813 897		4 920 178 4 813 897	4 920 178 4 813 897		4 920 178 4 813 897
27 – Pilotage et soutien des juridictions financières	27 217 310 27 453 805	35 740 640 37 477 443	62 957 950 64 931 248	27 217 310 27 453 805	23 443 640 27 455 252	50 660 950 54 909 056
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>	<b>195 078 041</b>	<b>37 140 640</b>	<b>232 218 681</b>	<b>195 078 041</b>	<b>24 843 640</b>	<b>219 921 681</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	+194 262	+5 202 814	+5 397 076	+194 262	+5 082 793	+5 277 055
Total des crédits ouverts	195 272 303	42 343 454	237 615 757	195 272 303	29 926 433	225 198 736
<b>Total des crédits consommés</b>	<b>192 478 604</b>	<b>38 334 679</b>	<b>230 813 283</b>	<b>192 478 604</b>	<b>28 224 505</b>	<b>220 703 109</b>
Crédits ouverts - crédits consommés	+2 793 699	+4 008 775	+6 802 474	+2 793 699	+1 701 928	+4 495 627

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

La consommation en AE hors titre 2 présentée dans le tableau ci-dessus intègre des écritures négatives liées aux clôtures d'engagements juridiques sur des années antérieures à 2019. Ces opérations comptables ont pour effet de réduire artificiellement la consommation réelle en AE du programme et ne permettent pas de comparer directement l'exécution aux crédits ouverts au 31 décembre 2019. Ainsi, l'exécution en AE hors titre 2 présentée dans le RAP 2019, soit 38 334 679 €, doit être retraitée de 1 211 965 € (dont 1 196 886 € en titre 3 et 15 079 € en titre 5). A la suite de ces retraitements, la consommation du programme s'établit à 39 546 644 € en AE hors titre 2 et 28 224 505 € en CP hors titre 2.

## PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	195 078 041	37 073 064	232 151 105	195 078 041	24 776 064	219 854 105
Amendements	0	+67 576	+67 576	0	+67 576	+67 576
<b>LFI</b>	<b>195 078 041</b>	<b>37 140 640</b>	<b>232 218 681</b>	<b>195 078 041</b>	<b>24 843 640</b>	<b>219 921 681</b>

Les crédits du programme 164 ont évolué à la hausse entre le dépôt du projet de loi de finances et son adoption définitive pour un montant de 67 576 € en AE et CP. Cette évolution est la conséquence du vote de l'amendement n°II-26 par l'Assemblée nationale relatif à la revalorisation des indemnités kilométriques et des barèmes des frais de nuitée au titre des déplacements temporaires des agents. Ces augmentations se conforment aux annonces du 18 juin 2018 dans le cadre du « rendez-vous salarial ».

## JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Le montant des crédits ouverts en 2019 sur le programme 164 (soit 237,61 M€ en AE et 225,19 M€ en CP) résulte des mouvements réglementaires suivants :

LFI 2019		Reports		FDC/ADP 2019		Décret de transfert		Total	
AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
<b>TITRE 2</b>									
195,08	195,08	0,12	0,12	0,07	0,07	-	-	195,27	195,27
<b>HORS TITRE 2</b>									
37,14	24,84	4,35	4,23	0,87	0,87	- 0,02	- 0,02	42,34	29,92
<b>TOTAL PROGRAMME</b>									
232,22	219,92	4,48	4,36	0,94	0,94	- 0,02	- 0,02	237,61	225,19

Le programme n'a pas été impacté par des mouvements budgétaires législatifs y compris en fin de gestion (LFR). Seuls les mouvements réglementaires, décrits ci-dessous, ont conduit à des évolutions à la hausse (reports, rattachements de fonds de concours et attributions de produits) ou à la baisse (décret de transfert).

Le montant des reports de crédits (4,48 M€ en AE et 4,36 M€ en CP) résulte de l'application des articles 15-II et 15-III de la LOLF. Ils sont retracés de la manière suivante :

- arrêté du 13 février 2019 : 1,30 M€ en AE au titre des autorisations d'engagement affectées sur tranches fonctionnelles et non-engagées ;
- arrêté du 22 février 2019 : 2,78 M€ en AE et 3,96 M€ en CP au titre des reports généraux ;
- arrêté du 13 mars 2019 : 0,40 M€ en AE et en CP au titre des reports de crédits de fonds de concours.

Le montant des crédits rattachés au cours de l'année 2019, par voie de fonds de concours et d'attribution de produits, s'élève à 0,94 M€ (AE=CP) dont 0,07 M€ sur le titre 2 et 0,87 M€ hors titre 2.

Un décret de transfert a été organisé conformément au décret n°2019-819 du 1er août 2019 portant transfert de crédits au titre de la contribution au financement des refacturations informatiques du réseau interministériel de l'État (RIE), pour 19 139 € en AE et CP hors titre 2.

## ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

En 2019, des recettes ont été versées par l'Union européenne dans le cadre des activités de jumelage de la Cour des comptes française pour le renforcement des capacités institutionnelles de la Cour des comptes algérienne en matière de contrôle juridictionnel. Les montants perçus se sont élevés à 138 211 € (dont 70 488 € en titre 2 et 67 723 € en hors titre 2).

Le programme disposait également, pour financer ses activités de jumelage avec la Cour des comptes du Royaume du Maroc, du report de 399 271 € en 2019 de crédits non-consommés en 2018 (dont 123 774 € en titre 2 et 275 497 € en

hors titre 2). Initialement prévue pour 2019, la clôture du jumelage a été finalement repoussée à 2020 du fait d'un report d'une partie des travaux engagés.

Pour ce qui concerne les recettes encaissées en 2019 par voie d'attribution de produits, dont le montant s'élève à 869 935 € en hors titre 2, elles correspondent :

- à la rémunération de prestations de commissariat aux comptes, réalisées par la Cour au profit d'organisations internationales (décret n° 2001-823 du 5 septembre 2001) ;
- aux produits de cession de biens mobiliers par la Cour des comptes et les chambres régionales et territoriales des comptes, au titre du décret n° 2006-1004 du 10 août 2006 portant attributions de produits des cessions de biens mobiliers provenant des services de l'État.

## RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	975 390	1 114 219	2 089 609	975 390	745 309	1 720 699
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	-975 390	-1 114 219	-2 089 609	-975 390	-745 309	-1 720 699
<b>Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>

En ouverture de gestion 2019, le programme s'est vu appliquer une réserve de précaution de 0,5 % en titre 2 et 3 % en hors-titre 2. Cette réserve a été levée le 18 février 2019.

## EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

### EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2018	Réalisation 2018	LFI + LFR 2019	Transferts de gestion 2019	Réalisation 2019	Écart à LFI + LFR 2019 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(5 - (3 + 4))
1134 – Catégorie A +	0	772	787	0	769	-18
1135 – Catégorie A	0	514	490	0	542	+52
1136 – Catégorie B	0	276	292	0	262	-30
1137 – Catégorie C	0	210	227	0	199	-28
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>1 772</b>	<b>1 796</b>	<b>0</b>	<b>1 772</b>	<b>-24</b>

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI	Mesures de transfert en LFI	Corrections techniques	Impact des schémas d'emplois pour 2019	dont extension en années pleines des schémas d'emplois 2018 sur 2019	dont impact du schéma d'emplois 2019 sur 2019
	(6)	(7)	(8)	(5-4)-(2-1)-(6+7+8)		
1134 – Catégorie A +	0	0	0	-3	-6	+3
1135 – Catégorie A	0	0	+15	+13	+10	+3



## Cour des comptes et autres juridictions financières

Programme n° 164 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2019 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en années pleines des schémas d'emplois 2018 sur 2019	dont impact du schéma d'emplois 2019 sur 2019
1136 – Catégorie B	0	0	-10	-4	+2	-6
1137 – Catégorie C	0	0	-8	-2	0	-2
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-3</b>	<b>+3</b>	<b>+6</b>	<b>-3</b>

La consommation 2019 du plafond d'emplois, qui s'élève à 1 772 ETPT, a fait l'objet d'un retraitement de 4 ETPT par rapport à la consommation dans Chorus (1 768 ETPT) pour tenir compte des acomptes versés à certains agents pour leur premier mois d'activité qui ne donnent pas lieu à décompte d'emplois dans Chorus (0,5 ETPT), des agents en demi-traitement maladie qui sont décomptés pour 0,5 ETPT quelle que soit leur quotité de travail (2,5 ETPT) et de la correction de la valeur moyenne ETPT hors paye sans ordonnancement préalable des personnels des collectivités d'outre-mer calculée dans Chorus (1 ETPT).

Les corrections techniques se rapportent d'une part, aux promotions internes (changement de catégorie d'emplois) intervenues dans le cadre des concours et examens professionnels réglementaires organisés en 2019, et d'autre part, à la diminution du nombre d'agents en contrat à durée déterminée de moins de 10 mois de catégorie C.

### ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois Réalisation	Schéma d'emplois Prévision PAP
1134 – Catégorie A +	109	26	117	25	+8	+11
1135 – Catégorie A	69	14	82	0	+13	+4
1136 – Catégorie B	31	8	27	0	-4	0
1137 – Catégorie C	16	7	16	0	0	0
<b>Total</b>	<b>225</b>	<b>55</b>	<b>242</b>	<b>25</b>	<b>+17</b>	<b>+15</b>

### SORTIES RÉALISÉES EN 2019

Le nombre total des sorties s'établit à 224,6 ETP pour 190 ETP initialement prévues.

En catégorie A+, alors que 106 départs avaient été prévus (dont 22 à la retraite), 108,9 départs ont été constatés dont, pour ce qui concerne les flux les plus importants, 26 départs à la retraite, 35,8 fins de détachement, 25,8 départs en détachement, 5 disponibilités, 2 fins de contrat et 12,8 autres sorties (démissions essentiellement). A cela s'ajoute les diminutions de quotités de travail à hauteur de 1,5 ETP.

En catégorie A, le nombre de sorties prévues était de 45 (dont 11 départs à la retraite). Le nombre de sorties effectivement réalisées s'élève à 69, dont 13,8 départs à la retraite, 20,4 fins de détachement, 13,8 fin d'affectation (CIGeM), 5 démissions de contractuels, 5 congés parentaux, 2 congés de longue durée, 2 congés non rémunérés (non titulaires), 1,7 disponibilités, un départ en détachement, une fin de contrat. A cela s'ajoute les diminutions de quotités de travail à hauteur de 3,3 ETP.

Les sorties en catégorie B s'établissent à 30,7 (dont 7,8 départs à la retraite, 11,6 fins de détachement, 4 départs en détachement, 3 fins de contrat, 2 démissions de contractuels, un décès, un congé de longue durée et une diminution de quotité de travail de 0,3) pour une prévision initiale de 27 (dont 10 départs à la retraite).

Enfin, la catégorie C a enregistré 16 sorties (dont 7 à la retraite, 5 fins de détachement, 3 départs en détachement, un congé de longue durée). La prévision s'établissait à 12 départs dont 4 à la retraite.

### ENTRÉES RÉALISÉES EN 2019

Le nombre total des entrées s'établit à 241,8 ETP pour 205 initialement prévues. Le solde des entrées et des sorties s'établit à 17,2 ETP.

Pour ce qui concerne la catégorie A+, les entrées réalisées (116,9 ETP) sont conformes à la réalisation prévue (117 ETP).

Le détail des entrées est le suivant :

- 9 magistrats recrutés à la sortie de l'ENA ;
- 8 magistrats de CRTC recrutés par la voie du concours direct ;
- 2 recrutements d'officiers en application de l'article L.4139-2 du code de la défense ;
- 6 nominations au tour extérieur ;
- 16,5 agents contractuels dont 11 experts en certification ;
- 52 détachements entrants ;
- 23 réintégrations après détachement ou disponibilité.

A cela s'ajoute une augmentation des quotités de travail à hauteur de 0,4 ETP.

La catégorie A enregistre un volume d'entrées (82,4 ETP) très supérieur aux prévisions initiales (49 ETP), notamment en raison de la politique de requalification des emplois menée dans les juridictions financières qui se traduit par le remplacement des agents partants par des profils de catégorie A sur les fonctions de contrôle.

Pour ce qui concerne les catégories B et C, le nombre d'entrées réalisées en 2019 (42,5 ETP) est légèrement supérieur à la prévision (39 ETP).

En l'absence de concours direct organisé pour les catégories A, B et C, les voies du détachement entrant et de l'affectation pour le corps interministériel des attachés d'administration de l'État concentrent l'essentiel des recrutements (94,8 ETP). Les autres modes d'entrée restent plus limités (20 agents contractuels et 6,7 réintégrations après détachement, disponibilité ou congé parental). A cela s'ajoute une augmentation des quotités de travail à hauteur de 3,4 ETP. Au total, le nombre de recrutements en catégories A, B et C s'établit à 114,8 ETP pour une prévision initiale de 86 ETP.

## EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

### RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

Service	Prévision LFI ETPT	Réalisation ETPT	ETP au 31/12/2019
Administration centrale	780	791	782
Services régionaux	1 016	981	1 012
<b>Total</b>	<b>1 796</b>	<b>1 772</b>	<b>1 794</b>

Les effectifs de la Cour des comptes relèvent de la catégorie « administration centrale ». Les effectifs des chambres régionales et territoriales des comptes (CRTC) sont recensés dans la catégorie « services régionaux ».

## RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
21 – Examen des comptes publics	350	334
22 – Contrôle des finances publiques	150	143
23 – Contrôle des gestions publiques	568	541
24 – Evaluation des politiques publiques	328	313
25 – Information des citoyens	65	62
26 – Mise en jeu de la responsabilité des comptables publics et des gestionnaires publics	43	41
27 – Pilotage et soutien des juridictions financières	292	338
<b>Total</b>	<b>1 796</b>	<b>1 772</b>
Transferts en gestion		0

## RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2018-2019 : 4

## INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Ratios effectifs gestionnaires / effectifs gérés		Effectifs intégralement gérés (inclus dans le plafond d'emplois) (effectifs physiques)	
		1 340	
<b>Effectifs gérants (ETP)</b>	<b>29,7</b>	<b>2,22 %</b>	
administrant et gérant	17,6	1,31 %	
organisant la formation	4,4	0,33 %	
consacrés aux conditions de travail	3,2	0,24 %	
consacrés au pilotage et à la politique des compétences	4,5	0,34 %	

Effectifs inclus dans le plafond d'emplois		Effectifs hors plafond d'emploi	
intégralement gérés	partiellement gérés (agents en détachement entrant, en MAD sortante et PNA)	intégralement gérés (CLD, disponibilité, etc.)	partiellement gérés (agents en détachement sortant et en MAD entrante)
64,89 %	22,86 %	3,10 %	9,15 %
1 340 effectifs physiques	472 effectifs physiques	64 effectifs physiques	189 effectifs physiques

L'indicateur est calculé sur la base du ratio entre le nombre de personnels gestionnaires ou « effectifs gérants » et les effectifs « gérés » inclus dans le plafond d'emplois autorisé en LFI :

- au *dénominateur*, sont pris en compte les effectifs physiques sous plafond « intégralement gérés » par la direction des ressources humaines de la Cour des comptes. Ne sont pas intégrés les agents sous plafond en position de détachement entrant ou de mise à disposition sortante, qui ne sont considérés que comme

partiellement gérés, bien que pris en charge par les juridictions financières pour leur rémunération, avancement, promotion, formation, action sociale, etc. ;

- au *numérateur*, sont comptabilisés les effectifs « gérants » (45,9 ETP avant retraitement) de l'ensemble des personnels des juridictions financières (Cour des comptes et chambres régionales et territoriales des comptes), sous et hors plafond d'emplois, intégralement ou partiellement gérés.

Pour rendre compte dans le calcul du ratio des spécificités de la gestion des ressources humaines des juridictions financières, un coefficient de 64,89 % correspondant aux seuls effectifs gérés inclus dans le plafond d'emplois a été appliqué aux effectifs « gérants », afin de tenir compte du volume important :

- des personnels accueillis en détachement entrant (magistrats de CRTC, rapporteurs extérieurs à la Cour, autres personnels de catégorie A, B et C) ;
- des personnels exerçant leurs fonctions hors des juridictions financières et continuant de faire l'objet d'actes de gestion (notamment les magistrats).

Le numérateur ainsi retraité porte les effectifs « gérants » à 29,7 ETP.

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2018	Prévision LFI 2019	Exécution 2019
<b>Rémunération d'activité</b>	<b>124 539 505</b>	<b>127 648 225</b>	<b>125 780 727</b>
<b>Cotisations et contributions sociales</b>	<b>65 380 143</b>	<b>66 621 540</b>	<b>65 890 133</b>
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	47 598 336	48 796 476	47 863 155
– Civils (y.c. ATI)	47 237 800	48 060 775	47 507 760
– Militaires	360 536	735 701	355 396
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)			
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE			
Autres cotisations	17 781 807	17 825 064	18 026 977
<b>Prestations sociales et allocations diverses</b>	<b>822 217</b>	<b>808 276</b>	<b>807 745</b>
<b>Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)</b>	<b>190 741 865</b>	<b>195 078 041</b>	<b>192 478 604</b>
<b>Total titre 2 (hors CAS Pensions)</b>	<b>143 143 529</b>	<b>146 281 565</b>	<b>144 615 449</b>
<i>FdC et AdP prévus en titre 2</i>			

Les taux de contributions employeurs au compte d'affectation spéciale « Pensions » sont de 74,6 % pour les personnels civils et de 126,07 % pour les personnels militaires. Les prestations relatives aux allocations d'aide au retour à l'emploi (ARE) ont concerné 21 agents pour 0,23 M€.

## ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
<b>Socle d'exécution 2018 retraitée</b>	<b>144,00</b>
Exécution 2018 hors CAS Pensions	143,14
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2019/ 2018	
Débasage de dépenses au profil atypique :	0,86
– GIPA	0,00
– Indemnisation des jours de CET	-0,40
– Mesures de restructuration	-0,15
– Autres dépenses de masse salariale	1,40

## Cour des comptes et autres juridictions financières

Programme n° 164 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
<b>Impact du schéma d'emplois</b>	<b>0,14</b>
EAP schéma d'emplois 2018	0,07
Schéma d'emplois 2019	0,06
<b>Mesures catégorielles</b>	<b>0,29</b>
<b>Mesures générales</b>	
Rebasage de la GIPA	
Variation du point de la fonction publique	
Mesures bas salaires	
<b>GVT solde</b>	<b>0,19</b>
GVT positif	2,06
GVT négatif	-1,87
<b>Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA</b>	<b>-0,06</b>
Indemnisation des jours de CET	0,50
Mesures de restructurations	0,13
Autres rebasages	-0,69
<b>Autres variations des dépenses de personnel</b>	<b>0,05</b>
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	-0,03
Autres variations	0,09
<b>Total</b>	<b>144,62</b>

La ligne « débasage des dépenses au profil atypique » correspond, au titre de l'exercice 2018, aux dépenses d'indemnisation des jours de congés non pris via les comptes « épargne-temps » (CET), aux dépenses liées à la garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA), aux mesures d'accompagnements des restructurations assurées en 2012 et 2013 (décret n°2012-255 du 23 février 2012 relatif au siège et au ressort des CRTC) et de 2015 (loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral) ainsi qu'aux remboursements, au profit du programme 164, des rémunérations des agents mis à disposition à l'extérieur des juridictions financières (1,40 M€) .

La ligne « rebasage des dépenses au profil atypique – hors GIPA » réintègre, au titre de l'exercice 2019, les dépenses d'indemnisation des jours de CET pour 0,50 M€, les mesures d'accompagnement des restructurations à hauteur de 0,13 M€ (contre 0,25 M€ prévu initialement). La ligne « autres » correspond aux remboursements des agents mis à disposition (-0,69 M€). Par ailleurs, Aucun versement n'est intervenu en 2019 concernant l'indemnité de garantie individuelle de pouvoir d'achat ou les mesures pour les bas salaires.

Le « glissement vieillesse technicité » (GVT) solde s'est établi en 2019 à 0,19 M€ (0,13 % de la masse salariale hors CAS pensions). Le GVT positif de l'ensemble des personnels des juridictions financières s'élève à 2,06 M€ (1,42 % de la masse salariale hors CAS pensions). La détermination du GVT positif peut connaître des évolutions significatives au regard notamment du nombre restreint d'emplois du programme et de la forte proportion des recrutements par la voie du détachement. Le GVT négatif (ou effet de noria) représente une économie de masse salariale de 1,87 M€ soit 1,29 % de la masse salariale hors CAS.

La ligne « autres variations » inscrite à la rubrique « autres variations des dépenses de personnel » correspond à la variation des indemnités d'éloignement prévues par le décret n°96-1028 du 27 novembre 1996 pour 0,09 M€.

### COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1134 – Catégorie A +	92 385	117 029	108 383	80 996	103 043	95 006

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1135 – Catégorie A	63 002	67 863	64 410	54 020	59 292	55 942
1136 – Catégorie B	43 917	46 570	44 620	37 908	40 402	38 379
1137 – Catégorie C	36 388	38 229	36 334	31 444	32 967	31 317

Il convient de noter que les coûts moyens d'entrée et de sortie peuvent connaître des évolutions significatives au regard notamment du nombre d'emplois restreint du programme et du mode de recrutement (par la voie du détachement notamment). Parmi les personnels de catégorie A+, il peut être précisé :

- le coût moyen annuel d'entrée pour un magistrat de la Cour est de 99 892 € et de 78 303 € pour un magistrat de chambre régionale des comptes ;
- le coût moyen annuel de sortie pour un magistrat de la Cour est de 120 023 € et de 98 392 € pour un magistrat de chambre régionale des comptes.

## MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2019	Coût	Coût en année pleine
Mesures statutaires						293 740	293 740
Mise en oeuvre du protocole PPCR	1 781	A+, A, B et C	Magistrats et corps administratifs et techniques	01-2019	12	293 740	293 740
<b>Total</b>						<b>293 740</b>	<b>293 740</b>

La seule mesure catégorielle intervenue sur le programme 164 est liée à l'application du protocole d'accord relatif à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR).

## ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Réalisation Titre 3	Réalisation Titre 5	Total
Restauration	1 794	941 120		<b>941 120</b>
Logement	14	84 942		<b>84 942</b>
Famille, vacances	400	77 775		<b>77 775</b>
Mutuelles, associations	11	34 013		<b>34 013</b>
Prévention / secours	1 794	244 880		<b>244 880</b>
<b>Total</b>		<b>1 382 730</b>		<b>1 382 730</b>

La restauration est le principal poste de dépenses au titre de l'action sociale. Les dépenses relatives au logement, à la famille et aux vacances sont, au global, conformes à la prévision et incluent notamment le versement d'aides pour l'accès au logement. S'agissant des dépenses relatives aux mutuelles et associations, la Cour des comptes a poursuivi son partenariat avec des associations de référence dans le domaine de l'accompagnement des agents en situation de handicap et a procédé à l'acquisition de matériels adaptés.

La hausse des dépenses de prévention et de secours, par rapport à la prévision présentée initialement, est liée au recours accru à des prestations de suivi médical au bénéfice des agents des juridictions financières.

## COÛTS SYNTHÉTIQUES

## INDICATEURS IMMOBILIERS

Nature	Repère	Libellé	Unité	Administration centrale		Services déconcentrés		Total	
Surface	1	SHON du parc	m <sup>2</sup>	28 011		69 073		97 084	
	2	SUB du parc	m <sup>2</sup>	22 349		58 038		80 387	
	3	SUN du parc	m <sup>2</sup>	10 779		20 037		30 816	
	4	SUB du parc domanial	m <sup>2</sup>	22 349		32 496		54 845	
	5	Ratio SUB / SHON	%	79,79%		84,02%		82,80%	
Occupation	6	Poste de travail	nb	872		1 120		1 992	
	7	Ratio SUN / poste de travail	m <sup>2</sup> / PT	12,36		17,89		15,47	
	8	Coût de l'entretien courant	€ programme 164	478 273		840 668		1 318 941	
		<b>total</b>	<b>€</b>	<b>478 273</b>		<b>840 668</b>		<b>1 318 941</b>	
9	Ratio entretien courant / SUB	€ / m <sup>2</sup>	21,40		14,48		16,41		
Entretien lourd	10	Coût de l'entretien lourd * (parc domanial et quasi-propriété)	€	AE "164"	0	AE "164"	0	AE "164"	0
				CP "164"	0	CP "164"	0	CP "164"	0
				AE "723"	0	AE "723"	698 538	AE "723"	698 538
				CP "723"	0	CP "723"	619 589	CP "723"	619 589
				<b>Total AE</b>	<b>0</b>	<b>Total AE</b>	<b>698 538</b>	<b>Total AE</b>	<b>698 538</b>
				<b>Total CP</b>	<b>0</b>	<b>Total CP</b>	<b>619 589</b>	<b>Total CP</b>	<b>619 589</b>
	11	Ratio entretien lourd * / SUB (parc domanial et quasi-propriété)	€ / m <sup>2</sup>	AE	0,00	AE	21,50	AE	12,74
				CP	0,00	CP	19,07	CP	11,30
	12	Coût des travaux structurants	€	AE "164"	1 674 663	AE "164"	0	AE "164"	1 674 663
				CP "164"	1 104 512	CP "164"	0	CP "164"	1 104 512
				AE "723"	0	AE "723"	0	AE "723"	0
				CP "723"	0	CP "723"	0	CP "723"	0
				<b>Total AE</b>	<b>1 674 663</b>	<b>Total AE</b>	<b>0</b>	<b>Total AE</b>	<b>1 674 663</b>
<b>Total CP</b>				<b>1 104 512</b>	<b>Total CP</b>	<b>0</b>	<b>Total CP</b>	<b>1 104 512</b>	

Périmètre : les chiffres mentionnés concernent le périmètre des immeubles, majoritairement de bureaux, de la Cour et des chambres régionales et territoriales des comptes dans le cadre du schéma pluriannuel de stratégie immobilière 2019-2023. Le schéma pluriannuel de stratégie immobilière s'inscrit dans la trajectoire de densification, d'adaptation des espaces et d'amélioration du cadre de travail.

(1-4) Surfaces : les surfaces SUB (surface utile brute) et SUN (surface utile nette) sont calculées conformément aux notes de la direction de l'immobilier de l'État concernant les définitions des surfaces, mesurages d'occupation et ratios. Les surfaces consolidées sont issues des deux réorganisations territoriales issues des lois du 13 décembre 2011 et du 16 janvier 2015.

(8) L'entretien courant est de la responsabilité de l'administration occupante. Il recouvre l'exploitation-maintenance (préventive et corrective), la sécurisation, la modernisation et la rénovation des équipements des bâtiments relevant de l'occupant, hors travaux d'aménagement des espaces, pour l'ensemble des bâtiments domaniaux et locatifs gérés par l'administration.

La consommation afférente à la Cour des comptes est principalement due aux travaux d'aménagement des bureaux ainsi qu'aux travaux d'entretien courant en matière de menuiserie, chauffage, climatisation et plomberie. S'agissant des chambres régionales et territoriales des comptes, la consommation est principalement due à la réalisation de travaux de menu entretien ou de plusieurs opérations notamment avec les travaux d'accessibilité et de rénovation des coursives sur en Bourgogne-Franche-Comté ou les travaux de sécurisation réalisés pour le compte de la CRC Provence-Alpes-Côte d'Azur.

(10-12) L'entretien lourd et les travaux structurants sont de la responsabilité de l'État propriétaire. Il recouvre les opérations au profit d'immeubles domaniaux imputées majoritairement sur le programme 723 « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État ». La consommation porte essentiellement sur les travaux réalisés dans les chambres régionales et territoriales de comptes avec notamment la réfection des murs rideaux de la CRC Bretagne et la réfection des menuiseries extérieures de la CRC Hauts-de-France.

(12) Le coût des travaux structurants correspond aux crédits mobilisés en matière d'autorisations d'engagements et crédits de paiements sur le titre 5 relevant du programme 164. A ce titre, les consommations s'inscrivent dans le cadre du schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) des juridictions financières et sont issues de la réalisation des travaux de réaménagement de l'accueil et mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite du Palais Cambon ainsi que les premiers travaux de restructuration des circulations verticales et pièces connexes situées au 44 rue du Mont-Thabor.

#### **RATIO D'EFFICIENCE BUREAUTIQUE**

	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019
<b>RATIO D'EFFICIENCE en €</b>	596	664	829	705
<b>NOMBRE DE POSTES DE TRAVAIL</b>	2095	2100	2100	2100

Le ratio d'efficacité bureautique 2019 diminue par rapport au ratio constaté en 2018. Ce ratio (705 €) résulte particulièrement de l'exécution planifiée d'opérations sur le parc informatique nécessaires à son maintien en condition opérationnelle, tels que :

- la migration du système d'exploitation de l'ensemble du parc des postes de travail des juridictions financières qui a impliqué un renouvellement accéléré des postes de travail ;
- le renouvellement des serveurs informatiques de « production » de la Cour et du plan de reprise d'activité ;
- le renouvellement des baies de stockage à la Cour.



---

**Cour des comptes et autres juridictions financières**

---

Programme n° 164 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

DÉPENSES PLURIANNUELLES

---

**SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION  
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)**

AE 2019	CP 2019
AE ouvertes en 2019 * (E1) <b>42 343 454</b>	CP ouverts en 2019 * (P1) <b>29 926 433</b>
AE engagées en 2019 (E2) <b>38 334 679</b>	CP consommés en 2019 (P2) <b>28 224 505</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2019 (E3) <b>1 144 864</b>	dont CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) <b>10 006 361</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2019 (E4 = E1 - E2 - E3) <b>2 863 911</b>	dont CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) <b>18 218 144</b>

**RESTES À PAYER**

Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 brut (R1) <b>15 711 031</b>				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2018 (R2) <b>15 050</b>				
<b>Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 net (R3 = R1 + R2) <b>15 726 081</b></b>	–	CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) <b>10 006 361</b>	=	Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R4 = R3 - P3) <b>5 719 720</b>
AE engagées en 2019 (E2) <b>38 334 679</b>	–	CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) <b>18 218 144</b>	=	Engagements 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R5 = E2 - P4) <b>20 116 535</b>
				<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R6 = R4 + R5) <b>25 836 255</b></b>
				Estimation des CP 2020 sur engagements non couverts au 31/12/2019 (P5) <b>8 977 408</b>
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2020 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2019 (P6 = R6 - P5) <b>16 858 847</b>

**NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2**

\* LFI 2019 + reports 2018 + mouvements réglementaires + FDC + ADP + fongibilité asymétrique + LFR

**Cour des comptes et autres juridictions financières**

Programme n° 164 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Les restes à payer au 31 décembre 2019 s'élèvent à 25,8 M€ et sont en augmentation par rapport aux exercices précédents (15,7 M€ en 2018 et 18,4 M€ en 2017). Cette augmentation résulte essentiellement de l'engagement en 2019 de baux pluriannuels longs (sièges des CRTC Auvergne-Rhône-Alpes, Antilles-Guyane et Corse) et de marchés pluriannuels (marchés interministériels de distribution d'électricité et de gaz et marché d'exploitation et maintenance des installations de génie climatique des bâtiments de la Cour des comptes). La seule brique immobilière représente 89 % des restes à payer (baux et marchés pluriannuels de services aux bâtiments). Les autres briques connaissent des décaissements réalisés majoritairement l'année après la constitution du reste à payer.

Le volume des restes à payer du programme (25 836 255 €) intègre des engagements juridiques dont la couverture ne sera pas assurée en CP pour un montant estimé de 549 821 € (prestations devenues sans objets ou dont la réalisation est inférieure à l'estimation initiale). Le montant des restes à payer à couvrir au 31 décembre 2019 est donc de 25 286 434 €. Il se répartit ainsi :

	Restes à payer au 31/12/2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024 et au-delà
Immobilier	22 512 781	6 345 780	4 498 508	3 254 109	2 957 667	5 456 717
Informatique et télécommunications	732 908	628 914	103 994	0	0	0
Fonctionnement courant	1 372 448	1 355 455	16 993	0	0	0
Ressources humaines	668 297	647 259	21 038	0	0	0
<b>Total</b>	<b>25 286 434</b>	<b>8 977 408</b>	<b>4 640 533</b>	<b>3 254 109</b>	<b>2 957 667</b>	<b>5 456 717</b>

La couverture des engagements de l'année 2019 et des années antérieures nécessitera en 2020 un volume de 8,98 M€ en CP, soit un taux de couverture de 36 % du reste à payer constitué sur cet exercice. Ce taux est conforme à la typologie des dépenses exécutées sur le programme.

JUSTIFICATION PAR ACTION

---

## Action 21

## Examen des comptes publics

	Prévision LFI			Réalisation			
	(y.c. FdC et AdP)	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		40 313 478	2 153 872	<b>42 467 350</b>	39 681 600	857 236	<b>40 538 836</b>
Crédits de paiement		40 313 478	2 153 872	<b>42 467 350</b>	39 681 600	769 253	<b>40 450 853</b>

L'action 21 « Examen des comptes publics » a mobilisé 334 ETPT en 2019 soit 19 % de l'activité. La répartition des emplois en charge de la réalisation de cette action est la suivante :

- 185 agents de catégorie A+ ;
- 96 agents de catégorie A ;
- 30 agents de catégorie B ;
- 23 agents de catégorie C.

Cette action a impliqué la consommation de crédits de masse salariale (dont la présentation est effectuée dans la partie spécifique aux éléments transversaux au programme) et des crédits de fonctionnement (justification ci-dessous).

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	40 313 478	39 681 600	40 313 478	39 681 600
Rémunérations d'activité	26 513 192	26 070 795	26 513 192	26 070 795
Cotisations et contributions sociales	13 644 050	13 442 431	13 644 050	13 442 431
Prestations sociales et allocations diverses	156 236	168 374	156 236	168 374
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	2 153 872	857 236	2 153 872	769 253
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	2 153 872	857 236	2 153 872	769 253
<b>Total</b>	<b>42 467 350</b>	<b>40 538 836</b>	<b>42 467 350</b>	<b>40 450 853</b>

Les crédits de fonctionnement exécutés sur cette action (soit 0,77 M€ en CP) regroupent les dépenses des marchés d'expertise liés à la certification des comptes de l'État et du régime général de la sécurité sociale (0,32 M€), en baisse par rapport à 2018, ainsi que les dépenses réalisées dans le cadre des activités à caractère international de la Cour des comptes (commissariat aux comptes d'organisations internationales, expertise apportée à des États étrangers pour renforcer leurs institutions supérieures de contrôle, revues par les Pairs, participation aux événements organisés par l'INTOSAI et l'EURORAI).

Parmi ces dépenses, l'activité de commissariat aux comptes d'organisations internationales (0,45 M€) a été financée sur les recettes perçues par voie d'attributions de produits au titre des honoraires perçus en 2019 (0,70 M€). Les dépenses ont concerné essentiellement les frais de déplacements temporaires des agents concernés par ces activités.

L'écart entre la prévision en loi de finances et la réalisation constatée en 2019 s'explique :

- par les moindres recettes issues des fonds de concours et attributions de produits attachés à l'action ;
- le recours limité aux expertises liées à la certification, du fait d'internalisations de certains travaux. Par ailleurs, certaines procédures entamées en 2019 n'impliqueront des consommations de crédits qu'en 2020, compte tenu de la technicité de ces études, qui requièrent un temps long d'exécution.

Il convient de noter que les autres dépenses de fonctionnement du programme sont intégralement imputées sur l'action 27.

## Action 22

### Contrôle des finances publiques

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement	16 514 581		<b>16 514 581</b>	16 317 678		<b>16 317 678</b>
Crédits de paiement	16 514 581		<b>16 514 581</b>	16 317 678		<b>16 317 678</b>

L'action 22 « Contrôle des finances publiques » a mobilisé 144 ETPT en 2019 soit 8 % de l'activité. La répartition des emplois en charge de la réalisation de cette action est la suivante :

- 69 agents de catégorie A+ ;
- 48 agents de catégorie A ;
- 15 agents de catégorie B ;
- 12 agents de catégorie C.

Cette action a impliqué la consommation de crédits de masse salariale uniquement (dont la présentation est effectuée dans la partie spécifique aux éléments transversaux au programme).

### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	16 514 581	16 317 678	16 514 581	16 317 678
Rémunérations d'activité	10 838 668	10 695 030	10 838 668	10 695 030
Cotisations et contributions sociales	5 609 080	5 554 442	5 609 080	5 554 442
Prestations sociales et allocations diverses	66 833	68 206	66 833	68 206
<b>Total</b>	<b>16 514 581</b>	<b>16 317 678</b>	<b>16 514 581</b>	<b>16 317 678</b>

## Action 23

### Contrôle des gestions publiques

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement	62 516 796		<b>62 516 796</b>	61 314 127		<b>61 314 127</b>
Crédits de paiement	62 516 796		<b>62 516 796</b>	61 314 127		<b>61 314 127</b>

**Cour des comptes et autres juridictions financières**

Programme n° 164 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

L'action 23 « Contrôle des gestions publiques » a mobilisé 541 ETPT en 2019 soit 31 % de l'activité. La répartition des emplois en charge de la réalisation de cette action est la suivante :

- 259 agents de catégorie A+ ;
- 181 agents de catégorie A ;
- 57 agents de catégorie B ;
- 44 agents de catégorie C.

Cette action a impliqué la consommation de crédits de masse salariale uniquement (dont la présentation est effectuée dans la partie spécifique aux éléments transversaux au programme).

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	62 516 796	61 314 127	62 516 796	61 314 127
Rémunérations d'activité	41 028 921	40 187 317	41 028 921	40 187 317
Cotisations et contributions sociales	21 234 918	20 870 622	21 234 918	20 870 622
Prestations sociales et allocations diverses	252 957	256 188	252 957	256 188
<b>Total</b>	<b>62 516 796</b>	<b>61 314 127</b>	<b>62 516 796</b>	<b>61 314 127</b>

**Action 24****Evaluation des politiques publiques**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement	36 069 781		<b>36 069 781</b>	35 552 516		<b>35 552 516</b>
Crédits de paiement	36 069 781		<b>36 069 781</b>	35 552 516		<b>35 552 516</b>

L'action 24 « Evaluation des politiques publiques » a mobilisé 314 ETPT en 2019 soit 18 % de l'activité. La répartition des emplois en charge de la réalisation de cette action est la suivante :

- 150 agents de catégorie A+ ;
- 105 agents de catégorie A ;
- 33 agents de catégorie B ;
- 26 agents de catégorie C.

Cette action a impliqué la consommation de crédits de masse salariale uniquement (dont la présentation est effectuée dans la partie spécifique aux éléments transversaux au programme).

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	36 069 781	35 552 516	36 069 781	35 552 516
Rémunérations d'activité	23 671 125	23 301 011	23 671 125	23 301 011
Cotisations et contributions sociales	12 252 615	12 102 955	12 252 615	12 102 955
Prestations sociales et allocations diverses	146 041	148 550	146 041	148 550
<b>Total</b>	<b>36 069 781</b>	<b>35 552 516</b>	<b>36 069 781</b>	<b>35 552 516</b>

## Action 25

## Information des citoyens

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement	7 525 917		<b>7 525 917</b>	7 344 982		<b>7 344 982</b>
Crédits de paiement	7 525 917		<b>7 525 917</b>	7 344 982		<b>7 344 982</b>

L'action 25 « Information des citoyens » a mobilisé 62 ETPT en 2019 soit 3 % de l'activité. La répartition des emplois en charge de la réalisation de cette action est la suivante :

- 34 agents de catégorie A+ ;
- 18 agents de catégorie A ;
- 6 agents de catégorie B ;
- 4 agents de catégorie C.

Cette action a impliqué la consommation de crédits de masse salariale uniquement (dont la présentation est effectuée dans la partie spécifique aux éléments transversaux au programme).

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	7 525 917	7 344 982	7 525 917	7 344 982
Rémunérations d'activité	4 950 176	4 824 810	4 950 176	4 824 810
Cotisations et contributions sociales	2 546 770	2 489 041	2 546 770	2 489 041
Prestations sociales et allocations diverses	28 971	31 131	28 971	31 131
<b>Total</b>	<b>7 525 917</b>	<b>7 344 982</b>	<b>7 525 917</b>	<b>7 344 982</b>



**Cour des comptes et autres juridictions financières**

Programme n° 164 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

**Action 26****Mise en jeu de la responsabilité des comptables publics et des gestionnaires publics**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement	4 920 178		<b>4 920 178</b>	4 813 897		<b>4 813 897</b>
Crédits de paiement	4 920 178		<b>4 920 178</b>	4 813 897		<b>4 813 897</b>

L'action 26 « Mise en jeu de la responsabilité des comptables publics et des gestionnaires publics » a mobilisé 41 ETPT en 2019 soit 2 % de l'activité. La répartition des emplois en charge de la réalisation de cette action est la suivante :

- 22 agents de catégorie A+ ;
- 12 agents de catégorie A ;
- 4 agents de catégorie B ;
- 3 agents de catégorie C.

Cette action a impliqué la consommation de crédits de masse salariale uniquement (dont la présentation est effectuée dans la partie spécifique aux éléments transversaux au programme).

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	4 920 178	4 813 897	4 920 178	4 813 897
Rémunérations d'activité	3 234 493	3 160 660	3 234 493	3 160 660
Cotisations et contributions sociales	1 666 525	1 632 854	1 666 525	1 632 854
Prestations sociales et allocations diverses	19 160	20 383	19 160	20 383
<b>Total</b>	<b>4 920 178</b>	<b>4 813 897</b>	<b>4 920 178</b>	<b>4 813 897</b>

**Action 27****Pilotage et soutien des juridictions financières**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement	27 217 310	35 740 640	<b>62 957 950</b>	27 453 805	37 477 443	<b>64 931 248</b>
Crédits de paiement	27 217 310	23 443 640	<b>50 660 950</b>	27 453 805	27 455 252	<b>54 909 056</b>

L'action 27 « Pilotage et le soutien des juridictions financières » a mobilisé 336 ETPT en 2019 soit 19 % de l'activité. La répartition des emplois en charge de la réalisation de cette action est la suivante :

- 50 agents de catégorie A+ ;

- 82 agents de catégorie A ;
- 117 agents de catégorie B ;
- 87 agents de catégorie C.

Les dépenses de titre 2 (dont la présentation est effectuée dans la partie spécifique aux éléments transversaux au programme) correspondent à la masse salariale des personnels de direction (pilotage) et des personnels affectés à la gestion des moyens (soutien) des juridictions financières. Les crédits hors titre 2 sont présentés ci-après.

La dépense réalisée est supérieure à la prévision effectuée en loi de finances initiale. Cet écart résulte de la non-prise en compte dans la prévision :

- des attributions de produits de l'exercice relatives à des cessions (0,1 M€) ;
- des mouvements réglementaires de reports de 2018 à 2019 (4,23 M€ en CP). Ce report a été assuré au titre du schéma stratégique immobilier des juridictions financières dont la gestion est assurée sur plusieurs exercices.

Du fait de ces mouvements, les crédits disponibles de l'action 27 s'élevaient à 27,77 M€ en CP.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
<b>Titre 2 : Dépenses de personnel</b>	27 217 310	27 453 805	27 217 310	27 453 805
Rémunérations d'activité	17 411 650	17 541 104	17 411 650	17 541 104
Cotisations et contributions sociales	9 667 582	9 797 789	9 667 582	9 797 789
Prestations sociales et allocations diverses	138 078	114 912	138 078	114 912
<b>Titre 3 : Dépenses de fonctionnement</b>	34 455 640	35 310 282	22 113 640	26 201 234
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	34 455 640	35 310 282	22 113 640	26 201 234
<b>Titre 5 : Dépenses d'investissement</b>	1 235 000	2 099 538	1 280 000	1 186 395
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	500 000	2 066 133	500 000	1 152 990
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	735 000	33 405	780 000	33 405
<b>Titre 6 : Dépenses d'intervention</b>	50 000	67 623	50 000	67 623
Transferts aux autres collectivités	50 000	67 623	50 000	67 623
<b>Total</b>	<b>62 957 950</b>	<b>64 931 248</b>	<b>50 660 950</b>	<b>54 909 056</b>

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Toutes les dépenses de fonctionnement du programme 164 sont exécutées sur cette action, à l'exception de celles liées aux marchés d'expertise relatifs à la certification des comptes de l'État et du régime général de la sécurité sociale, et de celles réalisées dans le cadre des activités internationales de la Cour des comptes (commissariat aux comptes d'organisations internationales, expertise apportée à des États étrangers pour renforcer leurs institutions de contrôle, revues par les Pairs), qui sont imputées sur l'action 21. Le montant des dépenses de fonctionnement des juridictions financières de l'action s'élève à 26,2 M€ en CP. La dépense se répartit comme suit :

	CP (en M€)	%
Immobilier	9,71	37%
Fonctionnement Courant	6,67	25%
Informatique	6,42	25%

**Cour des comptes et autres juridictions financières**

Programme n° 164 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Ressources humaines	3,40	13%
<b>Total général</b>	<b>26,20</b>	<b>100%</b>

**Dépenses immobilières et frais liés aux locaux (9,71 M€ en CP) :**

Les dépenses se déclinent en deux postes :

- les prises à bail et charges associées : 12,39 M€ en AE et 4,26 M€ en CP. En plus des divers baux engagés annuellement pour des locaux d'archives ou des locations de parking pour un montant de 1,59 M€ en AE, l'année 2019 se caractérise par le renouvellement d'importants baux pour des périodes longues. A titre d'illustration, il peut être mentionné le bail de l'un des deux immeubles de la CRC Auvergne-Rhône-Alpes (durée ferme de 7 ans soit 6,3 M€ en AE), le bail des CRTC Antilles-Guyane (durée ferme de 9 ans soit 3,8 M€ en AE) et le bail de la CRC Corse (3 ans soit un engagement de 0,7 M€ en AE).
- les services aux bâtiments (détaillés dans le tableau ci-après) : 5,44 M€ en CP. Il convient de noter que les principales dépenses procèdent d'engagements pluriannuels sur des périodes moyennes de 3 ans (énergie, nettoyage, prestations de gardiennage et de sécurité), permettant des gains achat significatifs.

en M€	CP
Maintenances et entretien courant (vérifications)	1,63
Menus travaux (dits du locataire)	1,01
Energie et fluides	0,95
Nettoyage, gardiennage	1,53
Autres dépenses (dont impôts et taxes)	0,32
<b>Total</b>	<b>5,44</b>

L'exécution des crédits de l'immobilier se répartit entre les crédits centraux de la Cour (qui prend à sa charge des dépenses immobilières mutualisées) et les crédits déconcentrés au sein des chambres régionales et territoriales des comptes de la manière suivante :

en M€	AE	%	CP	%
Cour des comptes	5,09	26 %	3,89	40 %
CRTC	14,37	74 %	5,82	60 %
<b>Total</b>	<b>19,46</b>	<b>100 %</b>	<b>9,71</b>	<b>100 %</b>

**Dépenses de fonctionnement courant (6,67 M€ en CP) :**

Les dépenses de fonctionnement courant se répartissent comme suit :

*Dépenses logistiques : 2,32 M€*

Ces crédits se rapportent :

- au coût de maintenance et de renouvellement du parc automobile, pour un montant de 0,25 M€ ;
- au marché relatif à l'accueil physique et téléphonique de la Cour des comptes : 0,48 M€ ;
- à l'achat ou à la location de mobilier : 0,55 M€ ;
- aux fournitures de bureau et à l'achat de papier : 0,29 M€ ;
- aux frais d'affranchissement de courrier : 0,23 M€ ;
- à l'acquisition et à la maintenance de matériels techniques (dont visioconférences, sonorisation, vidéos) : 0,36 M€ ;
- à des frais de logistique et d'entretien divers : 0,16 M€.

*Frais de déplacements temporaires : 2,15 M€*

Les déplacements des agents sont essentiels aux missions des juridictions financières, qui imposent des travaux sur pièces mais également sur place, notamment dans le cadre de la mission de contrôle des comptes et de la gestion. Des déplacements auprès des collectivités territoriales ont été également organisés dans le cadre de l'expérimentation relative à la certification des comptes locaux. En outre, les actions internationales (soutien à une bonne gouvernance des finances publiques comme appui à la démocratie) de la Cour ont impliqué également la tenue de missions spécifiques. Au total, 5 750 jours de mission ont été effectués en 2019. Les déplacements relatifs aux commissariats aux comptes et aux jumelages relèvent de l'action 21 (1 375 jours).

*Frais de réception et d'organisation d'événements : 0,32 M€*

Ces crédits correspondent notamment aux dépenses réalisées pour l'organisation des colloques et séminaires destinés à la restitution des travaux des juridictions financières. Ils ont été également employés au titre des frais de participations à des colloques.

*Frais de documentation : 0,84 M€ en CP*

Il s'agit du coût des achats d'ouvrages et des abonnements à la presse généraliste et spécialisée ainsi que les accès aux bases de données documentaires en ligne (achat public, analyse financières et fiabilité des comptes, gouvernance et organisation, immobilier et patrimoine, ressources humaines, systèmes d'information et numérique).

*Dépenses de communication : 0,50 M€ en CP*

Ces dépenses de communication, entendues au sens strict, ont concerné notamment les dépenses relatives à la revue de presse, les achats d'objets promotionnels particulièrement dans le cadre des journées européennes du patrimoine, ainsi que les frais entourant la remise du rapport annuel de la Cour.

*Dépenses d'études et d'expertises : 0,25 M€ en CP*

Des expertises ont été commandées en matière de traitement analytique, statistique et graphique de données. Ces actions ont accompagné les juridictions financières dans les évolutions induites par les outils numériques et l'ouverture des données.

*Gestion des liasses : 0,29 M€*

Ces dépenses ont été effectuées pour la gestion des liasses de pièces justificatives (stockage, mise à disposition, livraison et destruction). Cette gestion résulte de l'obligation de production des comptes des comptables publics aux juridictions financières.

L'exécution des crédits de fonctionnement courant se répartit entre les crédits centraux de la Cour et les crédits déconcentrés au sein des chambres régionales et territoriales des comptes de la manière suivante :

en M€	AE	%	CP	%
Cour des comptes	5,03	72 %	4,61	69 %
CRTC	2,00	28 %	2,06	31 %
<b>Total</b>	<b>7,03</b>	<b>100 %</b>	<b>6,67</b>	<b>100 %</b>

**Dépenses informatiques et de télécommunications (6,42 M€ en CP) :**

Les dépenses informatiques s'inscrivent dans un contexte de développement des technologies numériques au sein des juridictions financières et accompagnent la transformation des métiers. Pour ce faire, les dépenses ont poursuivi deux orientations :

- l'achat, le développement de logiciels et d'applications « métiers » : 2,79 M€ en CP. Ces actions ont porté notamment sur la refonte des systèmes d'informations relatifs à la programmation, aux activités et aux procédures, le développement de plateformes d'échanges dématérialisées ou la gestion des identités et des accès. Ces actions se caractérisent par le recours de plus en plus important à une assistance technique à la maîtrise d'ouvrage réalisée par des prestataires extérieurs ;

- les dépenses nécessaires à l'exploitation informatique et téléphonique (détaillées dans le tableau ci-après) : 3,63 M€ en CP.

	CP
Téléphonie	0,35 M€
Assistance informatique aux utilisateurs (9521)	0,47 M€
Coût des réseaux et maintenance	1,02 M€
Matériels informatiques	0,95 M€
Coûts des moyens d'impression	0,40 M€
Site internet	0,29 M€
Autres dépenses	0,15 M€
<b>Total</b>	<b>3,63 M€</b>

### Dépenses liées à la gestion des personnels (3,40 M€ en CP) :

Ces dépenses recouvrent :

- les frais de formation des personnels et de promotion de l'apprentissage : 1,26 M€ ;
- les gratifications versées aux stagiaires lorsque ceux-ci remplissent les conditions précisées dans le décret n° 2014-1420 du 27 novembre 2014 relatif à l'encadrement des périodes de formation en milieu professionnel et des stages : 0,23 M€ ;
- le remboursement des personnels mis à disposition, par des personnes morales autres que l'État (0,29 M€) ;
- les dépenses d'action sociale et de santé pour 1,62 M€, comprenant les frais de restauration collective (0,94 M€), la médecine de prévention (0,23 M€), les dépenses relatives au logement, aux associations, à la famille et diverses dépenses dont des expertises (0,21 M€) et la contribution au fonds pour l'insertion des personnes handicapées (0,24M€) ;

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

L'ensemble des dépenses d'investissement de la Cour des comptes et des autres juridictions financières est exécuté sur cette action. Le montant total des investissements s'est élevé à 1,19 M€ en CP. La dépense totale constatée a été conforme aux prévisions établies en loi de finances initiale. En revanche, contrairement aux prévisions, la quasi intégralité des dépenses d'investissement ont été imputées comme des immobilisations corporelles. La dépense se répartit comme suit :

Unités de justification	CP (en M€)	%
Immobilier	0,57	48 %
Informatique et télécommunications	0,29	24 %
Fonctionnement courant	0,33	28 %
<b>Total</b>	<b>1,19</b>	<b>100 %</b>

Le poste « Immobilier », comprend des immobilisations corporelles uniquement. Il correspond à des travaux réalisés au titre du schéma immobilier des juridictions financières dont l'aménagement de l'accueil, la restructuration d'une colonne sanitaire ou la rénovation d'un monte-charge au sein de l'emprise Cambon.

Le poste « Informatique et télécommunications » concerne des immobilisations corporelles uniquement. Il s'agit principalement du renouvellement de serveurs informatiques au bénéfice de l'ensemble des juridictions financières.

Le poste « Fonctionnement courant » recouvre :

- 0,30 M€ au titre des immobilisations corporelles, correspondant au renouvellement d'une partie du parc automobile des juridictions financières ;

- 0,03 M€ au titre des immobilisations incorporelles, correspondant à l'achat d'un système streaming d'enregistrement vidéo.

## **DEPENSES D'INTERVENTION**

Les crédits d'intervention inscrits sur l'action 27 ont été consommés en 2019 à hauteur de 67 223 € en AE et CP, contre 50 000 € inscrits en prévision. Cet écart s'explique par le paiement de cotisations aux associations de la Cour des comptes imputé par erreur en dépense d'intervention (comptablement imputable en dépense de fonctionnement).

Ces consommations correspondent aux cotisations d'adhésion versées aux organisations internationales d'institutions supérieures de contrôle suivantes :

- l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques, « *The International Organisation of Supreme Audit Institutions* » (INTOSAI) ;
- l'association des institutions supérieures de contrôle ayant en commun l'usage du français (AISCCUF) ;
- l'Organisation des institutions supérieures de contrôle des finances publiques d'Europe, « *European Organisation of Supreme Audit Institutions* » (EUROSAI).